

Sévérien Salaville

Un texte romain du Canon de la Messe au début du IIIe siècle In: Échos d'Orient, tome 20, N°121, 1921. pp. 79-85.

Citer ce document / Cite this document :

Salaville Sévérien. Un texte romain du Canon de la Messe au début du IIIe siècle. In: Échos d'Orient, tome 20, N°121, 1921. pp. 79-85.

doi: 10.3406/rebyz.1921.4260

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1921_num_20_121_4260



Un texte romain du Canon de la Messe AU DÉBUT DU III. SIÈCLE

Un Bénédictin anglais, Dom R. Hugh Connolly, dans un remarquable ouvrage d'érudition publié durant la guerre (1), a établi avec une magistrale sûreté de main que la prétendue Constitution ecclésiastique égyptienne ou Ordonnance de l'Église d'Égypte, appelée aussi parfois Statuts des Apôtres (2), était le document premier et principal de tout le groupe de règlements ecclésiastiques apparenté aux Constitutions apostoliques, aux Canons d'Hippolyte et au Testament de Notre-Seigneur. Par un travail de précision plus intéressant encore, il a montré qu'il fallait y voir une œuvre du célèbre écrivain romain saint Hippolyte, de son vrai nom la Tradition apostolique. Sans vouloir résumer ici une démonstration qu'il est permis de tenir pour définitive, notons ce simple fait, en lui-même déjà très frappant : dans le texte de la Constitution égyptienne, on retrouve le titre de trois ouvrages d'Hippolyte mentionnés par le catalogue de la célèbre statue du Latran, laquelle, comme on sait, avait été érigée à Hippolyte - peut-être de son vivant, en tout cas peu après sa mort - par le petit groupe de ses enthousiastes partisans (3). Ces trois ouvrages sont, d'après les caractères onciaux de la statue :

⁽¹⁾ Dom R. Hugh Connoly, The so-called Egyptian Church Order and derived documents (= La Constitution ecclésiastique égyptienne et les documents dérivés). Collection Texts and Studies, viii, 4. Cambridge, University Press, 1916, in-8°, xvi-197 pages.

tion Texts and Studies, viii, 4. Cambridge, University Press, 1916, in-8°, xvi-197 pages.

(2) Le nom de Constitution ecclésiastique égyptienne ou Ordonnance de l'Eglise d'Egypte (Ægyptische Kirchenordnung des Allemands) n'est qu'un nom de convention admis par les critiques et fondé uniquement sur le fait que le texte intégral n'en existe plus qu'en copte et en éthiopien. L'appellation Statuts des Apôtres convient donc davantage. Quant à la langue, il est certain que le copte et l'éthiopien sont la traduction d'un original grec. On en a une recension latine dans un palimpseste de Vérone; elle a été publiée en 1900 par E. Hauler. Le document spécial connu sous le nom d'Epitomé grec, qui n'est pour l'ensemble qu'un abrégé du huitième livre des Constitutions apostoliques, nous a conservé l'original pour certains passages.

Constitutions apostoliques, nous a conservé l'original pour certains passages.

(3) A. d'Alès (La Théologie de saint Hippolyte. Paris, 1906, p. xlii, xliv) croit que la statue fut érigée du vivant d'Hippolyte: « Dans la célèbre statue qui représente Hippolyte siégeant comme un docteur, nous croyons reconnaître un monument du schisme: les dissidents qui tenaient pour l'épiscopat d'Hippolyte, contre Calliste et ses successeurs, auront affirmé sur ce marbre leur attachement à l'homme et leur admiration pour le docteur; plus tard, la statue aura rejoint, au Champ Véran, les autres reliques du martyr: on ne saurait y voir un hommage à Hippolyte défunt, d'autant que, presque au lendemain de sa mort, son cycle pascal fut abandonné... »; p. xliv: «Il y a grande apparence que cette statue fut érigée du vivant d'Hippolyte, et même dix ou douze ans avant son exil en Sardaigne... » En sens contraîre, voir Batiffol, La Littérature grecque, 4° éd. Paris, 1901, p. 146; Rauschen, trad. Ricard, Eléments de patrologie et d'histoire des dogmes, 2° éd. Paris, 1911, p. 143.

[Η]ΕΡΙ ΧΑΡΙΣΜΑΤΩΝ [Α]ΠΟΣΤΟΛΙΚΗ ΠΑΡΑΔΟΣΙΣ ΠΕΡΙ ΘΥ ΚΑΙ ΣΑΡΚΟΣ ΑΝΑΣΤΑΣΕΟΣ

soit, en cursive: Περὶ γαρισμάτων (= des charismes) ᾿Αποστολικὴ παρά-δοσις (= tradition apostolique), Περι Θεοῦ καὶ σαρκὸς ἀναστάσεως (= de Dieu et de la résurrection de la chair). Et voici les transparentes allusions à ces trois traités, telles qu'on peut les lire dans le prologue et l'épilogue du Règlement ecclésiastique égyptien pour les deux premiers, et pour le troisième dans la finale de l'ordo baptismal des versions copte et éthiopienne, seules conservées pour ce passage.

Dans le prologue, l'auteur commence par se référer à un écrit antérieur où il avait traité des *charismes*:

Nous avons précédemment traité, le mieux possible, des charismes (περὶ τῶν χαρισμάτων) que Dieu, depuis l'origine, dans son libre dessein, a accordés aux hommes... Maintenant donc, par amour pour tous les saints, arrivés à la cime de la tradition enseignante, nous nous tournons vers les Églises. Nous voudrions, grâce à notre exposé, que ceux-là qui ont été bien instruits dans la tradition qui s'est maintenue jusqu'à présent la puissent garder... (1).

Dans l'épilogue, il adresse à ses lecteurs une instruction suprême. Ce lui est une occasion de caractériser de nouveau son ouvrage: la doctrine qu'il a enseignée n'est rien d'autre que la tradition apostolique; c'est à ce prix, c'est-à-dire en gardant les commandements des apôtres, qu'on échappe aux périls de l'hérésie:

J'avise tous ceux qui ont du sens de garder ces règles. S'ils reçoivent la tradition apostolique (= ἀποστολική, παράδοσις) et l'observent, nul hérétique ne pourra les induire en erreur... (2).

⁽¹⁾ La recension latine de Vérone porte : « Ea quidem, quæ verba fuerunt, digne « posuimus » de donationibus (= περὶ τῶν χαρισμάτων)... Nunc autem... producti ad verticem « traditionis » quæ catecizat, ad ecclesias perreximus, ut ii... « traditio nem » exponentibus nobis custodiant,... ut cognoscant quomodo oportet « tradi » et custodiri omnia... Hauler, p. 101. L'original de ce prologue nous est fourni, à quelques expressions près, par les Constitutions apostoliques, VIII, 3 : Τὰ μὰν οῦν πρῶτα τοῦ λόγου ἐξεθέμεθα περὶ τῶν χαρισμάτων... Νονὶ δὲ ἐπὶ τὸ κορυφαιότατον τῆς ἐκκλησιαστικῆς διατυπώσεως ὁ λόγος ἡμᾶς ἐπείγει. ὅπως καὶ ταύτην μαθόντες παὸ ἡμῶν τὴν διάταξιν... πάντα κατὰ τὰς παραδοθείσας ἡμῖν ἐντολὰς ποιἤσθε... Funk, Didascalia et Constitutiones Apostolorum. Paderborn, 1905, t. I, p. 470.

⁽²⁾ Recension latine: Custodiri hac consilium do ab omnibus bene sapientibus. Universis enim audientibus « apostolicam tra[ditionem]... » Hauler, p. 118 et 121. Sur la base des deux versions latine et copte, E. Schwartz, Veber die pseudoapostolischen Kirchenordnungen (Strasbourg, 1910), p. 39, propose la reconstitution suivante: Ταῦτα συμβουλεύομαι φυλάσσειν πάσιν τοῖς εὐ ἐπισταμένοις πάντων γὰς ἀκουόντων τὴν ἀποστολικὴν παςάδοσεν...

L'écrivain de l'ordonnance ecclésiastique égyptienne semble bien faire, de part et d'autre, allusion à deux traités, composés par lui, sur les charismes et sur la tradition apostolique. Une allusion à un traité sur la résurrection de la chair (= περὶ σαρκὸς ἀναστάσεως) peut être signalée dans l'alinéa final de l'ordo baptismal, conservé seulement par les versions copte et éthiopienne:

Nous avons donc donné brièvement cette tradition (= παράδοσις) concernant le saint baptême et la sainte oblation, puisque vous êtes déjà complètement instruits sur la résurrection de la chair et sur tout le reste, comme il a été écrit (1).

De pareilles constatations piquent la curiosité, et il est impossible d'échapper à l'impression de concordance remarquable entre ces allusions très personnelles et les trois ouvrages d'Hippolyte mentionnés sur le marbre de sa statue. Il ne sera même guère possible d'échapper à la conviction touchant l'identité entre Hippolyte et l'auteur de ces soi-disant Statuts des Apôtres, « si l'on établit que l'ensemble des usages attestés par la Tradition (2) correspond aux renseignements fournis par les écrivains de la période anténicéenne, et si, par surcroît, l'on peut montrer que certaines données portent la marque d'une origine romaine, et que plusieurs détails caractéristiques de la pensée et du style s'accordent avec ce que l'on sait par ailleurs du génie et de la manière d'Hippolyte ». C'est cette démonstration qui a été faite par Dom Connolly, et que l'on trouvera très clairement résumée dans un article de Dom Wilmart (3).

Il était nécessaire de présenter d'abord, rapidement et à larges traits, le caractère imposant, du point de vue scientifique, d'une identification si précieuse pour tout un domaine de l'ancienne littérature chrétienne. Cette présentation faite, nous nous bornerons à attirer spécialement l'attention sur une partie de cette Tradition apostolique, celle qui renferme le Canon de la Messe. Si l'écrit appartient à saint Hippolyte, nous voici en face d'un texte romain du Canon de la Messe au début du IIIe siècle : « La Tradition apostolique a été composée au début du

⁽¹⁾ Horner, The Statutes of the Apostles, or Canones ecclesiastici. Londres, 1904,

p. 156. Cf. Funk, op. cit., t. II, p. 112, l. 7-10.

(2) Au terme de la démonstration dont nous ne faisons ici qu'énumérer les chefs de preuve, le vrai nom de la Constitution ecclésiastique égyptienne sera la Tradition apostolique d'Hippolyte.

⁽³⁾ D. A. WILMART, O. S. B., Un Règlement ecclésiastique du début du IIIº siècle: la « Tradition apostolique » de saint Hippolyte, dans Revue du Clergé français, 15 octobre 1918 (t. XCVI), p. 95.

schisme, peut-être dès l'année 218... » (1) C'est situer désormais en plein terrain historique ce que l'on appelait naguère — un peu candidement, avouons-le, - la « préhistoire » de la liturgie. Dom Cagin en 1912, avait proposé de voir dans le palimpseste de Vérone la Messe des temps apostoliques (2). En 1913, un savant allemand, Th. Schermann, croyait pouvoir identifier l'auteur de ce document avec saint Clément de Rome (Traditio apostolica Clementis) et, en conséquence, l'attribuait à la fin du 1er siècle (3). Après la publication du volume de Dom Connolly, il faut reconnaître que ces hypothèses, pour avoir été un peu trop intuitives, n'en dénotaient pas moins un véritable flair archéologique. L'allusion à la descente aux enfers, où Mgr Batiffol avait voulu voir une dépendance relativement au Descensus Christi ad inferos, composition apocryphe du Ive siècle (4), ne saurait être tenue pour une objection contre l'attribution à Hippolyte. En effet, dironsnous avec Dom Wilmart, « la question ne se pose plus dans les mêmes termes, dès lors qu'on rend la prière à son contexte. La Tradition apostolique a d'autres références aux justes de l'Hadès, et Hippolyte a parlé encore ailleurs de la descente du Christ aux enfers. Mais cette doctrine n'a-t-elle pas de nombreuses attestations au 11e siècle? Dans les Odes de Salomon, notamment, elle occupe une place remarquable : cf. là-dessus J.-H. Bernard, The Odes of Salomon, 1912, p. 35 sq., et Descent in Hades dans Hastings, Dictionnary of the Apostolic Church, 1, 1915, p. 291 » (5).

Ces explications données, le lecteur saisira mieux toute l'importance du document que nous allons lui mettre sous les yeux dans la recension latine du palimpseste de Vérone et dans une traduction française. L'écrivain vient d'exposer le rite de l'ordination épiscopale; c'est la Messe de cette ordination qu'il va maintenant présenter:

Recension latine (Palimpseste de Vérone).

Traduction.

Qui cumque factus fuerit episcopus, omnes os offerant pacis, salutantes

Lorsqu'il(l'ordinand)a été fait évêque, que tous lui donnent le baiser de paix

⁽¹⁾ WILMART, op. cit., p. 113.

⁽²⁾ D. P. CAGIN, L'Eucharistia: Canon primitif de la Messe ou formulaire essentiel et premier dé toutes les liturgies. Paris, 1912, in-8°, 334 pages; résumé dans A. VIGOUREL, Le Canon romain de la Messe et la critique moderne. Paris [1915]; voir Echos d'Orient, mai-septembre 1916 (t. XVIII), p. 218.

⁽³⁾ Th. Schermann, Ein Weiherituale der roemischen Kirche am Schlusse des ersten Jahrhunderts (= « Un rituel d'ordination de l'Eglise romaine à la fin du 1^{er} siècle »). Munich, 1913.

⁽⁴⁾ Revue Biblique, janvier-avril 1916 (t. XIII), p. 23-32. Cf. Echos d'Orient, loc. cit. (5) WILMART, op. cit., p. 98, en note; cf. Connolly, op. cit., p. 107-108.

eum, quia dignus effectus est. Illi vero offerant diacones oblationem, quique imponens manus in eam cum omni præsbyterio dicat gratias agens: « Dominus vobiscum »; et omnes dicant: « Et cum spiritu tuo. — Sursum corda. — Habemus ad Dominum. — Gratias agamus Domino. — Dignum et justum est. » Et sic jam prosequatur:

« Gratias tibi referimus, Deus, per dilectum puerum tuum Jesum Christum, quem in ultimis temporibus misisti nobis salvatorem et redemptorem et angelum voluntatis tuæ; qui est Verbum tuum inseparabilem (sic), per quem omnia fecisti et bene placitum tibi fuit; misisti de cælo in matricem virginis, quique in utero habitus incarnatus est et filius tibi ostensus est ex Spiritu Sancto et Virgine natus; qui voluntatem tuam complens et populum sanctum tibi adquirens extendit manus, cum pateretur ut a passione liberaret eos qui in te crediderunt; qui cumque traderetur voluntariæ passioni, ut morțem solvat et vincula diaboli dirumpat et infernum calcet et justos inluminet et terminum figat et resurrectionem manifestet, accipiens panem gratias tibi agens dixit: « Accipite, manducate: hoc est corpus meum, quod pro vobis confringetur. » Similiter et calicem dicens: « Hic est sanguis meus, qui pro vobis effunditur; quando hoc facitis, meam commemorationem facitis. » Memores igitur mortis et resurrectionis ejus offerimus tibi panem et calicem gratias tibi agentes, quia nos dignos habuisti adstare coram te et tibi ministrare. Et petimus ut mittas Spiritum tuum sanctum in oblationem sanctæ Ecclesiæ; in unum congregans des omnibus, qui percipiunt, sanctis in repletionem Spiritus sancti ad confirmationem fidei in veritate, ut te laudemus et glorificemus per puerum tuum

et le salut, pour la dignité qu'il a reçue. Que les diacres lui présentent l'oblation, et que lui-même, imposant les mains sur elle avec tout le presbyterium, dise en rendant grâces: « Le Seigneur soit avec vous. » Et tous de répondre: « Et avec votre esprit. — En haut les cœurs. — Nous les avons au Seigneur. — Rendons grâces au Seigneur. — C'est digne et juste. » Puis qu'il continue ainsi:

« Nous vous rendons grâces, ô Dieu, par votre Fils bien-aimé Jésus-Christ, que dans ces derniers temps vous nous avez envoyé comme sauveur, rédempteur et messager de votre volonté; lui qui est votre Verbe inséparable, par qui vous avez fait toutes choses, et cela vous l'avez trouvé bon; que vous avez envoyé du ciel dans le sein de la Vierge, qui dans ses entrailles s'est incarné et, Fils, vous a été présenté, ne de l'Esprit-Saint et de la Vierge; qui, accomplissant votre volonté et vous acquérant un peuple saint, étendit ses mains dans sa passion pour libérer de la souffrance ceux qui ont cru en vous; qui, lorsqu'il fut livré, de sa propre volonté, à la passion, pour détruire la mort, briser les chaînes du diable, fouler aux pieds l'enfer, illuminer les justes, fixer le terme, et manifester la résurrection, prenant du pain, vous rendant grâces, dit: Prenez, mangez: ceci est mon corps, lequel pour vous sera rompu. Semblablement pour le calice, disant : Ceci est mon sang, lequel pour vous est répandu; quand vous faites ceci, vous faites ma commémoration. Nous souvenant donc de sa mort et de sa résurrection. nous vous offrons le pain et le calice en vous rendant grâces, parce que vous nous avez faits dignes de nous tenir devant vous et d'être vos ministres. Et nous vous demandons d'envoyer votre Saint-Esprit sur l'oblation de votre sainte Église: rassemblant dans l'unité, donnez à tous les saints qui communient Jesum Christum, per quem tibi gloria et honor Patri et Filio cum sancto Spiritu, in sancta Ecclesia tua et nunc et in sæcula sæculorum. Amen. » (1) d'être remplis du Saint-Esprit, pour la confirmation de la foi dans la vérité, afin que nous vous louions et glorifiions par votre Fils Jésus-Christ, par qui à vous gloire et honneur, au Père et au Fils avec le Saint-Esprit, dans votre sainte Église, et maintenant et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

On reconnaît dans cette pièce les grandes lignes de notre Canon de la Messe actuel, depuis le Dominus vobiscum de la Préface jusqu'au Per ipsum avant le Pater. C'est une prière d'action de grâces (eucharistia) sur les oblations; le récit de la Cène s'y intercale avec les paroles du Sauveur; les derniers mots de Jésus-Christ, rappelant son commandement de renouveler cet acte en mémoire de lui, amènent la formule d'anamnèse (ἀνάμνησις, souvenir) = Memores igitur...; vient alors l'épiclèse, ou invocation demandant l'envoi du Saint-Esprit sur l'oblation de l'Église, en vue de réunir cette Église dans l'unité et d'opérer dans les âmes des communiants l'abondance du Saint-Esprit et la confirmation de la foi; le tout se terminant par une doxologie à la Trinité. La triple eucologie du Père, du Fils et du Saint-Esprit est très nettement marquée dans cette vénérable formule eucharistique.

C'est spécialement dans le fait de l'épiclèse que réside l'importance de ce document. On sait que les liturgistes sont loin d'être d'accord touchant l'existence, l'antiquité, la teneur et la place de l'épiclèse romaine (2). On sait même que bon nombre de critiques étaient jusqu'ici assez enclins à voir dans l'épiclèse du Saint-Esprit en général, n'importe en quelle liturgie, une évolution de l'époque constantinienne ou même du temps des pneumatomaques (fin du ive siècle) (3).

Avec un texte du Canon remontant à saint Hippolyte et au début du III. siècle, les hésitations et les hypothèses font désormais place à la certitude. L'épiclèse du Saint-Esprit y apparaît très nettement bien avant la période de soi-disant évolution imaginée par les critiques; elle apparaît dans un texte romain quasi officiel, après le récit de la Cène, à la place normale qui est celle de cette très spéciale oraison au cœur des anaphores orientales.

⁽¹⁾ E. HAULER, Didascaliæ apostolorum fragmenta veronensia latina; accedunt Canonum qui dicuntur Apostolorum et Ægyptiorum reliquiæ. Leipzig, 1900, p. 106canonum qui atcuntur Apostotorum et Agypttorum retiquiæ. Leipzig, 1900, p. 100107. Cf. Connolly, op. cit., p. 176; Schermann, op. cit., p. 62-63. Voir un essai de
reconstitution du texte grec original, dans Cagin, op. cit., p. 294-296.
(2) Voir mon article Epiclèse eucharistique dans le Dictionnaire de théologie catholique Vacant-Mangenot, t. V, 1912, col. 204-222.
(3) Voir Dict. de théol. cathol., art. « Epiclèse », col. 220, 221.

85

Reste seulement la question de sa teneur. La formule épiclétique du palimpseste de Vérone ne fait pas mention explicite de la transsubstantiation. Elle dit simplement, s'adressant à Dieu le Père : « Nous vous demandons d'envoyer votre Saint-Esprit sur l'oblation de votre sainte Église »; puis elle ajoute aussitôt la prière sollicitant l'abondance de la grâce sacramentelle sur les communiants, la « confirmation de la foi » et l'unification de tous les éléments de l'Église. De ce chef, sans dirimer absolument la fameuse controverse de l'épiclèse, la « tradition apostolique » de saint Hippolyte semble bien devoir y répandre une lumière toute nouvelle.

S. SALAVILLE.

Constantinople, 27 janvier 1921.